

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., MICHEL G., BROUCKAERT F., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V.-H., GOURET P., MACÉ A., RETOURNÉ G.

ABSENT EXCUSÉ : LE TURNIER T. donne procuration à RETOURNÉ G.

SECRÉTAIRE : BROUCKAERT F.

20260605 – DELIB1 : DÉLÉGUÉS ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux de l'ensemble des communes de France doivent désigner ce jour leurs délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre.

Il précise que 178 sièges, soit un peu plus de la moitié des 348 sièges de sénateurs seront renouvelés le 27 septembre prochain. 63 départements et une circonscription des Français de l'étranger sont concernés par cette élection, dont la commune de Landébia.

Le nombre de délégués que chaque commune doit élire varie selon la taille des communes et est précisé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal est appelé à voter pour **un délégué titulaire et 3 délégués suppléants**. Monsieur le Maire se propose comme titulaire et propose ses adjoints comme suppléants, à savoir :

- 1^{er} suppléant : Isabelle Baillet – 1^{ère} adjointe
- 2^{ème} suppléant : Gilles Michel – 2^{ème} adjoint
- 3^{ème} suppléant : Florence Bouckaert – 3^{ème} adjointe

Mode de scrutin :

Il faut également noter que le mode de scrutin pour l'élection des délégués diffère dans les communes de moins ou de plus de 1 000 habitants.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, « la désignation des délégués et des suppléants a lieu séparément », le mode de scrutin est majoritaire, uninominal ou plurinominal et le panachage est autorisé. Les règles de parité ne s'appliquent pas. La majorité absolue est requise au premier tour, la majorité relative suffit au second. »

Les assesseurs lors de ces votes sont les deux conseillers les plus âgés, à savoir Victor-Hugo de la Cueva et Jeanne Boudonnais et les deux conseillers les plus jeunes, à savoir : Aline Macé et Thomas Le Turnier (absent excusé représenté sur procuration par Guénaëlle Retourné)

Après votes à bulletin secret, sont nommés :

Titulaire : Patrick Durand : 9 voix pour – 2 votes blancs – nommé à la majorité absolue au 1^{er} tour

1^{er} suppléant : Isabelle Baillet : 9 voix pour – 2 votes blancs – nommée à la majorité absolue au 1^{er} tour

2^{ème} suppléant : Gilles Michel : 9 voix pour – 2 votes blancs – nommé à la majorité absolue au 1^{er} tour

3^{ème} suppléant : Florence Bouckaert : 9 voix pour – 2 votes blancs – nommée à la majorité absolue au 1^{er} tour

20260605 – DELIB2 : TRAVAUX ÉCOLE – DEVIS REVÊTEMENT DE SOL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation d'une partie du sol de

l'école sont nécessaires pour des raisons de sécurité. Il présente le devis d'un montant de 1 368 € TTC, reçu de l'entreprise Miriel à Dinan (22) pour la réalisation de ces travaux ainsi que la pose de deux paillassons intégrés des deux côtés de la porte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, valide le devis** présenté et autorise le Maire à le signer.